

RUANDA-URUNDI

Frs

1095,-

Vu et vérifié et porté en dépenses
L. C. N° 4 du 07/11/56
La Comptable Territorial 931

BON DE DÉPENSE pour la somme 1095

de (1)

Mille neante enq francs

motif (2)

Sal. + materna. du chauffeur avie
S.T.A. Durwinda Joseph (Ass. gér.)
pour le mois d'octobre 1956

RUHENGERI



16792

Sal. 1085,-

FCI 10,-

A 1095,-
Ruhengeri, le 5/11/56

1956

Le (3)

1095-

Livre de caisse n°

Vu par: Le ou les témoins
Don acquit,

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'article

du

et inscription à la fiche mod. 1 ter n°

le

Le

(1) En toutes lettres.

(2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.

(3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établi le bon.